

**N° 7163<sup>9</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2017-2018

---

**PROJET DE LOI**

**portant modification de la loi modifiée du 4 décembre 1967  
concernant l'impôt sur le revenu, en ce qui concerne le  
régime fiscal de la propriété intellectuelle, et modifiant la loi  
modifiée du 16 octobre 1934 concernant l'évaluation des  
biens et valeurs (« Bewertungsgesetz »)**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(30.3.2018)

*Le Conseil d'État,*

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés, du 22 mars 2018 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**portant modification de la loi modifiée du 4 décembre 1967  
concernant l'impôt sur le revenu, en ce qui concerne le  
régime fiscal de la propriété intellectuelle, et modifiant la loi  
modifiée du 16 octobre 1934 concernant l'évaluation des  
biens et valeurs (« Bewertungsgesetz »)**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 22 mars 2018 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 6 mars 2018 ;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 18 votants, le 30 mars 2018.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président du Conseil d'État,*  
Georges WIVENES

